



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Article L. 123-19 du Code de l'environnement

Révision de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3)

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement sur la participation du public, Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, annonce l'ouverture prochaine de la procédure de participation du public par voie électronique sur le projet de troisième édition de Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3).

La 3^e Stratégie nationale bas-carbone, définie à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement, est la feuille de route de la France pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Elle fixe la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France jusqu'en 2050 et constitue le cadre stratégique pour atteindre la neutralité carbone, conformément aux engagements internationaux de la France.

En conciliant la lutte contre le changement climatique pour atteindre la neutralité carbone, la préservation de la sécurité d'approvisionnement énergétique et une transition juste et soutenable, ce projet concrétise l'action du Gouvernement pour faire de la France un pays décarboné, compétitif et souverain.

Le 23 avril dernier, le Gouvernement a présenté le plan d'électrification des usages pour accélérer cette transition. Comportant 22 mesures, ce plan s'inscrit dans la continuité de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) et des travaux de finalisation de la Stratégie nationale bas-carbone. Il vise à décarboner en électrifiant massivement l'économie.

La préparation de la SNBC 3 a débuté en 2021 par la mise en œuvre de modélisations techniques et d'échanges avec les acteurs – experts, filières, consommateurs, etc. Des groupes de travail coprésidés par des parlementaires et des élus locaux ont été réunis par la ministre Agnès Pannier-Runnacher en 2023. Plusieurs phases de participation du public ont été conduites, ainsi qu'une concertation nationale organisée fin 2024, qui a mobilisé près de 50 000 participants et permis de recueillir plus de 7 500 propositions et 1,2 million de votes sur celles-ci.

À partir du 12 décembre 2025, plusieurs instances ont également été consultées : l'Autorité environnementale (AE)¹, en tant que plan soumis à évaluation environnementale, le Conseil national de la transition écologique (CNTE), le Haut Conseil pour le climat, le Conseil national d'évaluation des normes, les collectivités d'Outre-mer et la Corse. À cette occasion, le projet de SNBC 3 a été mis en ligne pour faciliter sa prise en compte.

La consultation finale du public qui se tiendra en ligne dans les prochaines semaines est l'occasion de recueillir d'ultimes remarques sur le projet de Stratégie nationale bas-carbone,

¹ https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2_-_snbc_3_cle7e2834.pdf



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

dont la version finale sera ensuite adoptée par décret. Les contributions recueillies seront analysées et rendues publiques.

Compte tenu des enjeux transfrontaliers de la Stratégie nationale bas-carbone, ces documents feront l'objet d'une consultation des pays voisins en application de l'article L. 122-8 du code de l'environnement.

Les documents soumis à consultation, ainsi que le formulaire permettant de déposer une contribution, seront accessibles sur le site internet : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Par cette consultation, le Gouvernement réaffirme sa volonté d'associer largement la société française à l'élaboration des politiques publiques de transition écologique, dans un objectif de transparence et de participation citoyenne.

<https://www.ecologie.gouv.fr/>